

**Le mémoire est l'aboutissement d'un travail d'étude et de recherche (TER) mené sur les deux années de master.**

Il atteste des compétences attendues de l'étudiant au terme de ces deux années :

- Maîtriser des connaissances et des savoir-faire complexes ;
- Savoir les réorganiser de manière originale en respectant le droit d'auteur<sup>1</sup> ;
- Être capable de communiquer à des spécialistes ou à des non-spécialistes les principes et les résultats de son travail d'étude et de recherche.
- Être capable d'auto-formation.

**Le mémoire et sa soutenance font l'objet d'une évaluation unique.** Ils représentent 11 ECTS.

**Le document « mémoire » écrit** comporte 50 pages ( $\pm 10\%$ ) hors annexe.

Sa mise en forme doit respecter les quelques règles suivantes :

*Papier et format*

Papier blanc A 4, impression recto, marges, 2,5 cm pour Haut, Gauche et Droite, 3 cm pour Bas

*Typographie*

Police de caractère Arial 10 ou Times 12 ; Interligne 1,5 ; Texte justifié

Pagination en chiffres arabes en bas de pages et centrés (ne sont pas paginés : les annexes et les pages éventuelles délimitant les différentes parties avec pour seule inscription le titre de celles-ci)

*Couverture*

Première de couverture : elle comporte les noms de l'université et de l'institut de formation, les noms et prénoms de l'étudiant, le titre du mémoire, le nom du tuteur de mémoire, l'année.

Quatrième de couverture : elle comporte les noms et prénoms de l'étudiant, le titre du mémoire, 5 à 6 mots clefs et un résumé de 10 lignes maximum. Elle peut comporter, au choix de l'étudiant, une traduction des mots clés et du résumé dans une langue étrangère.

Le recours à des supports numériques (vidéo, logiciels...) ne dispense pas de la production d'un mémoire écrit.

Pour le référencement et la bibliographie, la norme en vigueur est le format éditorial défini par l'American Psychological Association (A.P.A).

**Les différents types de mémoire :** au moins quatre types de mémoires sont possibles

- Un mémoire professionnel portant sur la pratique de l'étudiant ;
- Un mémoire d'observation ou enquête sur la pratique d'un professionnel ou d'une équipe de professionnels dans un environnement ;
- Un mémoire expérimental en lien avec un objet précis ;
- Un mémoire d'analyse et de synthèse de travaux, d'études et de recherche en rapport avec les problématiques liées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

**L'accompagnement :** Le mémoire est nourri par l'ensemble des enseignements (UE et UEd), les stages et les travaux rendus. L'UE 1000 offre un module méthodologique et des séminaires de recherche. Chaque étudiant bénéficie pour son travail de recherche de l'accompagnement par un tuteur, depuis la détermination du sujet jusqu'à la soutenance.

**Le mémoire peut faire l'objet d'un travail collectif** et déboucher sur une production partiellement ou totalement commune. Cette dimension "collective" doit apporter une plus-value par rapport à la recherche individuelle. La soutenance du mémoire collectif ou semi-collectif est individuelle et s'effectue, pour tous les co-auteurs, devant la même commission.

**La soutenance** a lieu entre le mi-avril et le mi-octobre de l'année de M2. Toute commission de soutenance est composée d'au moins deux membres dont le tuteur. Elle comprend au moins un enseignant-chercheur.

Le tuteur a la responsabilité de l'organisation de la soutenance (date et composition de la commission).

La soutenance aura une durée totale de quarante-cinq minutes dont quinze minutes de présentation par l'étudiant de sa recherche.

**La note attribuée** à l'étudiant à l'issue de la soutenance se fonde sur :

- La qualité des différentes formes de communication (écrite et orale) mise en œuvre dans le mémoire et la soutenance ;
- La maîtrise des méthodes de recherches documentaires et informationnelles ainsi que des méthodes de recueil et d'analyse des données en lien avec la recherche ;
- La capacité de se situer explicitement dans un ou plusieurs champs scientifiques, d'identifier et de mobiliser les référents théoriques pertinents pour la recherche ;
- La capacité de revenir de manière réflexive sur les résultats, les démarches et l'implication dans sa propre recherche.

Deux exemplaires en format papier à l'attention du tuteur et un exemplaire numérique sur CD-roms sont remis sous enveloppes au secrétariat pédagogique du site au moins 15 jours avant la soutenance.

**La publication en ligne :** à l'issue de la soutenance, la commission peut – en raison de la valeur particulière du travail présenté – proposer au jury la publication en ligne du mémoire de l'étudiant. Ce dernier est libre d'accepter ou de refuser cette mise en ligne, conformément aux principes du droit d'auteur. Son accord ou son refus fera l'objet d'un document écrit.

<sup>1</sup> Le respect du droit d'auteur est une exigence fondamentale. Tout étudiant convaincu de plagiat au sens légal du terme est passible de sanctions civiles (dommages et intérêts), pénales (amendes, voire emprisonnement) et disciplinaires (interdiction à temps voire perpétuelle d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur). Des UE spécifiques sont consacrées aux conditions du respect du droit d'auteur et de l'authenticité des données.